SA VIE, C'EST L'HISTOIRE D'UN COMBAT

SEMB SAQ

LE PIONNIER

Journal publié par le SEMB SAQ
Mai 1997
DEPUIS 1965

mai 1997

«J'étais le genre de gars qui rêvait à une idée et après, je la réalisais.»

-Ronald Asselin

PHOTO /MARTIN CARTIER

Sa vie, c'est l'histoire d'un combat

Pour commémorer la fête du 1er mai en cette année 1997, Le Pionnier publie une courte entrevue à coeur ouvert avec le plus discret des hommes publics du Québec. En ce 1er mai, Ronald Asselin dévoile à notre demande un peu de lui-même. Mais même si l'entrevue est courte et ne dévoile qu'un peu de lui-même, pour nous, cela demeure quand même beaucoup.

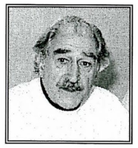

Ronald Asselin, c'est 36 ans de vie et de travail à la Société des alcools du Québec; Ronald Asselin, c'est 36 ans de syndicalisme dont 25 comme président de syndicat; Ronald Asselin, c'est la grande et la petite histoire du Québec avec des amis comme Marcel Pepin et Michel Chartrand. Il admire l'un pour ses talents de négociateur et l'autre pour ceux de communicateur.

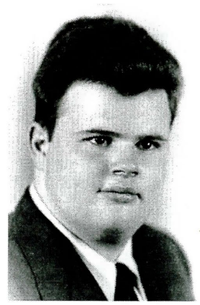

Quand Ronald jette un regard derrière lui pour regarder le chemin parcouru, il voit toujours le petit garçon de Verdun qu'il était. Oui, mais un petit gars de Verdun qui, à l'âge de huit ans, achalait le maire Ferland pour que celui-ci le laisse entrer dans la salle afin d'écouter les débats politiques. Ce qui explique peut-être que ce petit gars de Verdun détient sans doute le record de la plus longue présidence de syndicat au Québec : 25 ans comme président du SEMB SAQ.

Le goût de la politique, l'amour de la musique, le sens de l'organisation lui viennent de sa mère, Blanche Turgeon. Ronald aime à dire que c'est sa mère qui disait à son père pour qui voter aux élections. De son père, Émile, il en a hérité le goût à la fête, la joie de vivre et une grande sociabilité.

Ronald est un enfant qui aime définitivement l'action, il aime organiser. Partout où il se trouve, il cherche, que ce soit en milieu scolaire ou sur le marché du travail, une organisation en accord avec ses opinions qui lui permettrait de s'épanouir.

Pierre Godin dans son livre *La Révolte des traîneux de pieds* parle de Ronald Asselin en ces termes :

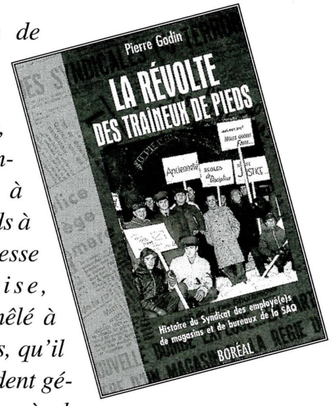

«Chez lui, la passion de l'engagement prime les autres aspects de sa personnalité. (...) Sa vie, c'est l'histoire d'un combat. Étudiant à Verdun, à peine avait-il mis les pieds à l'Association de la jeunesse canadienne-française, groupement de jeunes mêlé à toutes les causes sociales, qu'il en devenait le vice-président général. Même scénario à la Jeunesse ouvrière catholique où il était vite devenu responsable diocésain. À la fin des années 50, Pierre Laporte, le journaliste du Devoir qui menait campagne pour obtenir la francisation de l'hôtel Queen Elizabeth, l'avait remarqué. L'activiste s'était donc retrouvé secrétaire dans la bataille du Château Maisonneuve, nom que les nationalistes tentèrent de vendre à l'arrogant président du CN, Donald Gordon.»

Ronald, c'est un fonceur, un stratège plein de ressources, celui qu'on n'a jamais pu désarmer complètement. Et c'est à Verdun durant ses années de jeunesse qu'il a pris son expérience d'organisateur en chef en grande partie avec un frère du Sacré-Coeur, le frère Provencher, directeur de l'école qu'il fréquentait, l'École Richard.

«J'étais rempli d'idées, je prenais naturellement les devants . J'étais le genre de gars qui rêvait à une idée et après, je la réalisais. J'en parlais puis là on me disait, fais la.»

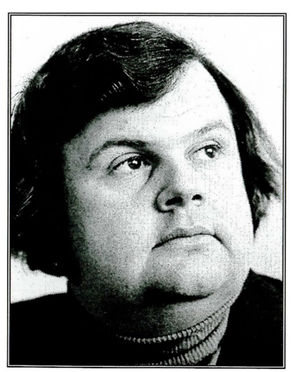

Et des idées, Ronald en a eues. Des parties de cartes pour l'Association des jeunes Canadiens-français avec l'aide de Jean Drapeau, des chandails arborant la tête de Dollard des Ormeaux, des livres pour une bibliothèque dans le comté de

Pontiac, des défilés de chars allégoriques. Une campagne n'attendait pas l'autre.

«Dans toutes ces associations, j'étais pas longtemps deuxième violon. J'en devenais tout de suite le premier violon. Quand je regarde ces années là, c'est peut-être une des raisons qui expliquent que je sois encore célibataire aujourd'hui. C'est-à-dire que ma femme a été ces organisations. Je vivais de ça. J'en mangeais. Pogné là-dedans sept jours par semaine.»

Ronald prend contact avec le syndicalisme alors qu'il milite au sein de la Jeunesse Ouvrière Catholique. Avant d'être embauché par la SAQ, il travaille à la Dominion Glass où on le met à la porte pour avoir milité à la création du syndicat.

«J'ai commencé dans les bouteilles avant de tomber dans le liquide.»

En 1960, il trouve du travail comme commis-vendeur à la SAQ. Une nomination politique. Comme c'était coutume à l'époque.

«La sécurité d'emploi dans le secteur public, c'est la meilleure garantie. Moi, quand je parle de sécurité d'emploi, je parle de dignité. La sécurité d'emploi nous a libérés de l'emprise que les politiciens avaient sur nous. Quand j'entend certains jeunes s'élever contre la sécurité d'emploi dans la fonction publique, je me dis qu'ils devraient repasser leurs leçons d'histoire.»

À partir de 1960, son histoire est intimement liée à celle du SEMB SAQ. Si on veut connaître la vie et les luttes que Ronald a menées de 1960 à nos jours, nous n'avons qu'à feuilleter le livre que Pierre Godin a rédigé sur l'histoire du SEMB SAQ.

«En 64, à la création du syndicat, j'étais un officier au conseil général.»

Si on additionne tous les jours de grève que le SEMB a vécus pendant les 25 ans de sa présidence, on peut dire que les membres du syndicat ont passé deux ans dans la rue. Quand Ronald pense à ces mois de grève, il ne tarit pas d'éloges pour le courage,la volonté et la solidarité des membres du syndicat.

«Je n'aurai pas été ce que je suis si je n'avais pas été aussi bien appuyé et entouré.»

Quand on lui demande quel a été l'événement qui l'a le plus marqué durant ces 25 ans, il avoue que le maraudage lui a laissé un goût amer dans la bouche.

«Le maraudage, on connaissait pas. Tout à coup, on s'est aperçu que d'autres syndicats nous convoitaient. Une campagne difficile. Avec la formule qui veut que la carte officielle soit la dernière carte signée, c'est un éternel recommencement. Un maraudage, c'est la fin du syndicat comme tel. Tu deviens membre d'un local, tu n'es plus propriétaire de ton accréditation. C'est le local 500, ce sont les employés de commerce qui ont ton accréditation. Tu n'es maintenant qu'une section. La lutte la plus difficile que j'ai connue a été celle du maraudage.»

Par contre, la grève de 1976 a amené des décisions qui lui ont procuré de grandes joies et ont solidifié le syndicat.

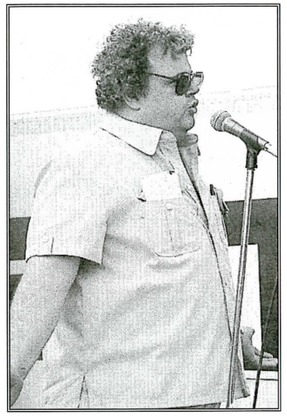

«On est tombé tout seul sans fonds de grève. On s'est pris en main. On a organisé nos affaires.»

Godin écrit également que Ronald est né orateur; son charisme est dévastateur. À ce sujet, Ronald se rappelle de deux discours qu'il qualifie de mémorables.

«À l'Université du Québec, pendant la privatisation, j'avais dit aux délégués syndicaux: –Si vous ne voulez pas vous battre, c'est votre droit. Mais si vous voulez qu'on négocie votre départ, trouvez-vous quelqu'un d'autre. Moi, ça ne m'intéresse pas.– Un discours que j'ai fait à l'emporte-pièce. Ça m'a pris une heure à en revenir. L'autre discours, c'est celui que j'ai fait à l'Hôtel Mont-Royal: on était en négociations, ça pétait de partout, on jouait dur. Très dur. Cinquante-deux personnes étaient congédiées et la SAQ avait déclaré qu'elle ne signerait le protocole d'entente que si les 52 demeuraient congédiés. J'ai prononcé à cette occasion un discours.»

Cela a dû être tout une envolée puisque, suite à ce discours, quelques heures après, la SAQ lui téléphonait pour signer le protocole d'entente.

Quand on sait que la grand-mère maternelle de Molière était une Asselin, on comprend peut-être mieux le fort engouement qu'éprouve Ronald pour la musique et les arts de la scène.

«Après des 48 heures de négociations, pour me reposer complètement, je disparaissais à l'Aréna Maurice-Richard pour écouter l'orchestre symphonique de Montréal. Pour moi, c'était comme une semaine de repos.»

Son autre grand moyen de détente, c'est le baseball. Il ne peut par contre s'empêcher d'y mêler du syndicalisme ce qui explique qu'on le retrouve un jour sur le terrain des Expos comme lanceur.

«Ça été un bon coup. 1979, un débrayage sur l'heure du midi alors que les employés ont fermé les magasins pour aller au baseball. On a négocié avec les Expos à l'achat des billets le privilège de lancer la première balle de la partie. Du jamais vu. Cela nous a valu la première page du 1er mai de La Presse.»

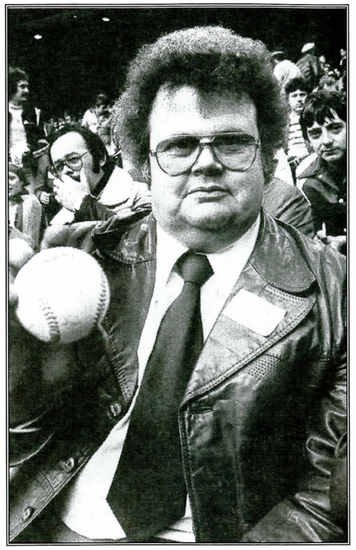

À la question, c'est quoi la qualité première pour passer à travers 25 ans de présidence de syndicat, Ronald répond, ***«Être heureux dans ses souliers».***

Une réponse digne d'un petit gars de Verdun.

PHOTO /MARTIN CARTIER

Éditorial

Forts de notre histoire

Pour les travailleuses et les travailleurs, le 1er mai est un moment idéal pour se rappeler les écueils, les gains, les batailles et les grands noms du mouvement syndical.

Tous les ans, de jeunes travailleuses et travailleurs accèdent au marché du travail. Ils y entrent avec leur compétence, leur éducation et les données historiques acquises sur les syndicats. Certains ne se souviennent pas avoir discuté de syndicalisme pendant leurs études ou tout simplement, ils n'ont pas porté attention à ce sujet. D'autres sont déchirés entre les propos tenus dans leur milieu familial et ceux entendus à l'école. Trop discordant.

L'histoire est une source d'informations qui permet à tous de mieux comprendre les événements d'aujourd'hui. Le manque de connaissances au niveau des faits historiques explique le fait que certaines personnes choisissent de changer des choses sans pourtant connaître les raisons qui font que ces choses existent.

Avant de procéder à un changement, nous nous devons de toujours savoir pourquoi elles existent. Ronald Asselin nous explique que la sécurité d'emploi est pour les personnes du secteur public non pas une fantaisie mais bel et bien une protection pour la travailleuse et le travailleur. C'est une protection aussi pour la citoyenne et le citoyen. La sécurité d'emploi empêche ceux et celles qui ont des intentions croches d'exercer du chantage sur les employés de l'État. On connaît la menace: « Je connais très bien le député et je ne donne pas cher de votre peau.» La sécurité d'emploi empêche cette situation. Pour l'État, la sécurité d'emploi est une protection contre elle-même.

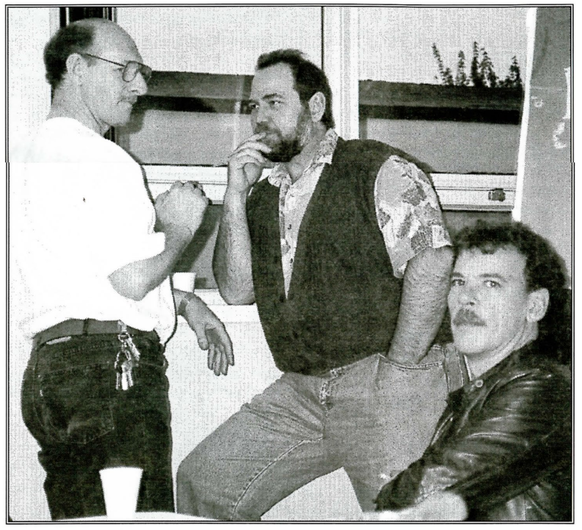

Notre syndicat a une histoire intimement liée à celle du Québec. En 1964, Jean Lesage déclarait, «La reine ne négocie pas avec ses sujets.» Les personnes de cette époque, notamment Ronald, ont posé les gestes appropriés pour que nous tous puissions aujourd'hui négocier avec la reine. Nous leur devons beaucoup de respect puisque nous sommes les bénéficiaires des batailles que ces syndicalistes ont menées.

Forts du passé, quels sont les gestes que nous posons collectivement pour léguer à celles et ceux qui nous suivent un demain meilleur? Des gens prétendent que les syndicats s'amollissent. Pourtant, les syndicats sont les personnes qui les composent. Vous comme nous, sommes le syndicat. Vous avez décidé l'automne dernier de ne pas baisser les bras en nous accordant un mandat de grève. Votre prise de position sera appréciée par celles et ceux qui vous suivront. Votre décision aura, n'en doutez pas, des répercussions historiques.

Nous pouvons toutes et tous remercier Ronald Asselin et les personnes qui comme lui ont par le passé mené des luttes.Et nous pouvons aussi comprendre que ces personnes soient mal à l'aise quand, dans la société en général, elles entendent un discours pour changer des choses qu'elles ont durement gagnées surtout lorsque ce discours est tenu par des gens qui ne savent pas pourquoi ces choses existent.

Profitons de l'occasion du 1er mai pour revérifier nos données historiques. Profitons aussi de l'occasion pour réfléchir sur les raisons qui ont conduit des personnes à se battre intensivement pour créer les acquis de notre société d'aujourd'hui. Nous devons savoir que tous les matins dans le monde du travail une bataille est en cours ou commence.

Quand vous céderez votre place, d'autres sans connaissances historiques demanderont de changer des choses pour lesquelles vous vous êtes battus. Et d'autres tenteront de les expliquer. Nous, tout comme Ronald Asselin, regarderons en arrière; nous aurons le sentiment profond d'avoir fait avancer les choses, en gardant espoir que d'autres le reconnaîtront aussi.

Bonne fête des travailleuses et des travailleurs et souvenons-nous de celles et ceux qui nous ont légué nos conditions actuelles.

Jules St-Amour

Président SEMB SAQ

1 mai 1997

Une société pour le monde

Fête internationale des travailleuses et des travailleurs

La Loi 104

Des mois d'efforts compromis à la S.A.Q... !

Mars 1997

C'est avec étonnement et surprise que nous avons appris, vendredi le 21 mars 1997, que la Société des alcools du Québec était visée par le projet de loi 104 et, par le fait même, les membres que nous représentons.

Lundi le 24 mars 1997, les comités de négociation de la Société des alcools du Québec et du syndicat des employé(e)s de magasins et de bureaux de la Société des alcools du Québec ont évalué les impacts de la loi 104 sur l'entreprise et la poursuite des négociations.

Un consensus se dégage de cette rencontre, soit la difficulté d'appliquer cette loi à la Société des alcools du Québec, compte tenu de sa mission commerciale.

Nous sommes persuadés que l'application intégrale de la loi aura l'effet contraire à celui recherché par le gouvernement.

Pour confirmer notre point de vue, nous avons vérifié dans le temps les actions posées par le gouvernement et la Société des alcools du Québec relativement à la gestion des argents perçus par l'entreprise. Nous faisons donc un rappel historique permettant de situer le contexte dans lequel cette loi survient.

Loi 198

Le 15 juin 1993, l'Assemblée nationale du Québec adoptait la loi 198 intitulée Loi sur la réduction du personnel dans les organismes publics et l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics.

Cette loi entrait en vigueur le même jour et devenait le chapitre 35 des lois du Québec de 1993.

L'article 3 de cette loi prévoyait l'obligation pour un organisme public, dont la Société des alcools, de réduire de 20% avant le 1er avril 1996 son personnel d'encadrement sur la base de son effectif autorisé au 31 mars 1993.

La loi prévoyait aussi la réduction de 12% avant le 1er avril 1998 des autres membres du personnel sur la base de l'effectif autorisé au 31 mars 1993.

La Société des alcools du Québec visée par cette loi a présenté au Conseil du trésor un plan de redressement lui permettant selon l'article 7 de la loi 198 d'être **exemptée** de l'application de cette obligation de réduction de personnel.

Selon nos informations et devant une telle évidence, ce plan de redressement a été approuvé par le Conseil du trésor et déposé conformément à la loi à l'Assemblée nationale.

D'ailleurs, par la suite, une étude effectuée par le professeur Léo-Paul Lauzon de l'Université du Québec à Montréal est venue confirmer l'importance de la Société des alcools du Québec comme levier économique national et aussi les compressions importantes effectuées à l'intérieur de l'entreprise, un contrôle rigoureux des dépenses et une gestion favorisant le paiement de meilleurs dividendes au gouvernement.

Nous nous permettons d'ailleurs de citer un passage important de cette étude, de même que les tableaux qui illustrent les affirmations de l'auteur.

Pour bien illustrer les réalisations à ce chapitre, le tableau suivant montre les augmentations des dépenses en rapport avec l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

Total des dépenses et indice correspondant [1]

(millions de dollars)

Année	**1989**	**1990**	**1991**	**1992**	**1993**
Dépenses d'exploitation	172.9	177.0	181.0	182.7	184.8
Augmentation annuelle des dépenses et de l'ipc					
Dépenses d'exploitation	**2.1%**	**2.4%**	**2.3%**	**0.9%**	**1.1%**
Indice des prix à la consommation	4.2%	5.2%	5.0%	4.4%	1.6%

À chaque année depuis cinq ans, l'augmentation des dépenses d'exploitation a été inférieure à l'inflation de la période. Alors que l'inflation annuelle composée se situe à 4.1% pour ces années, l'augmentation des dépenses d'exploitation n'est que de 1.8%.

Les réalisations de la SAQ sont particulièrement convaincantes au chapitre des dépenses autres que les rémunérations, qui comprennent les frais d'occupation d'immeubles, frais d'utilisation des équipements et fournitures, fret à la vente et autres charges. Ces dépenses ont diminué de 0.6% annuellement au cours des cinq dernières années, malgré une inflation annuelle de 4.1%. Le tableau suivant montre le montant de ces dépenses sans tenir compte des postes extraordinaires.

Évolution des dépenses [1]

(millions de dollars)

	1989	**1990**	**1991**	**1992**	**1993**
Dépenses	54.5	56.7	61.2	54.2	54.2
Augmentation des dépenses	**2.6%**	**4.0%**	**7.9%**	**-11.4%**	**0.0%**
Augmentation de l'ipc	4.2%5.	2%	5.0%	4.4%	1.6%

Ce strict contrôle des dépenses a permis à la SAQ de maintenir ses coûts d'opération à environ **15%** des ventes au fil des ans. Comme nous le montre le tableau suivant, les coûts d'opération de la SAQ représentent toujours une partie relativement modeste du prix de la bouteille.

Composantes du prix de la bouteille [1]

Année	**1989**	**1990**	**1991**	**1992**	**1993**
Taxes, droits et dividendes versés aux gouvernements	56.4%	56.8%	55.6%	56.0%	53.8%
Coût des approvisionnements et des produits fabriqués	26.1%	25.3%	26.3%	25.1%	28.4%
Charges d'exploitation totales	**14.8%**	**15.0%**	**15.5%**	**15.9%**	**15.3%**
Autres éléments: (retours, escomptes, fonds Éduc'alcool...)	2.7%	2.9%	2.6%	3.0%	2.5%
Total	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**

Au cours des cinq dernières années, les charges d'exploitation totales se sont maintenues à un niveau moyen de 15.3% des ventes brutes, qui correspond aussi au niveau de 1993. les divers frais encourus par la SAQ représentent une part relativement minime du prix de la bouteille, alors que les montants perçus par les gouvernements et les sommes payées aux fournisseurs représentent plus de 80% du prix de détail. [1]

Orientation commerciale

Suite à cette exemption, la Société des alcools du Québec a entrepris l'exécution de son plan de redressement. cela a consisté à entreprendre un virage commercial important tout en maintenant un contrôle de l'ensemble de ses dépenses.

Les réticences du Syndicat des employé(e)s de magasins et de bureaux de la Société des alcools du Québec à l'époque s'expliquent par le fait qu'aucune consultation préalable n'a été faite avec les représentants des employés de magasins et de bureaux. Le syndicat n'a rien en soi contre l'augmentation des ventes, bien au contraire, mais il est préoccupé par les bouleversements implicites aux conditions de travail, de même que par l'effet sur les employé(e)s, que ce soit en termes de déplacements importants ou carrément, dans plusieurs cas, de redistribution des heures de travail. Selon le syndicat, cette redistribution des heures a eu pour effet de pénaliser souvent les employés les plus anciens.

Rappelons-nous qu'au début de 1995, le Premier ministre de l'époque, monsieur Jacques Parizeau, souhaitait ouvertement que les Québécoises et les Québécois se remettent en question, revoient leur façon d'agir et entreprennent une réflexion globale sur la façon de s'engager dans le troisième millénaire.

L'orientation commerciale de l'entreprise s'inscrit aussi dans cette remise en question.

Le syndicat a bien reçu ce message et entrepris une réflexion en profondeur pour évaluer de quelle façon il avait l'intention avec ses membres de s'engager dans le tournant de l'an 2000.

Sa réflexion l'amène à constater qu'il doit remettre en question certains acquis inclus dans la convention collective de travail. Pour ce faire, le syndicat et ses membres ont convenu de dépoussiérer la convention collective et d'entreprendre des discussions sur des questions fondamentales avec les représentants de l'entreprise. Il est devenu évident pour nous qu'un grand ménage s'imposait puisque la convention collective existe depuis 1964 et que ses dernières modifications fondamentales remontent à 1976.

Négociation

C'est dans cet état d'esprit que les rencontres ont eu lieu avec les représentants de la Société des alcools du Québec. Les parties ont alors convenu de tenter de faire les choses autrement en acceptant de mettre sur la table des problèmes majeurs et prioritaires de part et d'autre, avec en filigrane l'affirmation et la conviction que le problème d'une des parties devenait le problème de l'autre.

C'est dans cette optique que les négociations ont débuté en ayant à l'esprit l'intention sincère de trouver des solutions raisonnées aux problèmes majeurs de l'autre partie. Les deux parties ont d'ailleurs entrepris cette négociation en suivant ensemble et en présence de monsieur Fernand Matteau, alors conciliateur au Ministère du travail du Québec et actuellement directeur du Service de la conciliation au même ministère, une période de formation avec les professeurs Bourque et Bergeron de l'Université de Montréal sur les méthodes de résolution de problèmes, communément appelées « négociation raisonnée ».

Au fur et à mesure des discussions, le syndicat a donc accepté le fait que la convention collective devait accorder à l'employeur une plus grande marge de manoeuvre au niveau de l'opération des succursales.

De son côté, l'employeur a accepté de tenir compte des impacts du virage commercial sur les employés.

Les parties ont donc commencé la négociation en septembre 1995 et, dès le départ, une rencontre avec monsieur le sous-ministre Me Normand Gauthier a eu lieu aux bureaux du Ministère du travail à Montréal.

En plus de nous affirmer que le ministère suivrait avec attention notre négociation et mettrait à notre disposition des salles du ministère et les ressources humaines au besoin, le sous-ministre nous a indiqué que ce n'est pas parce que nous empruntions le chemin de la négociation raisonnée que ça allait être plus court, au contraire, mais qu' il était cependant prévisible d'obtenir des résultats différents.

Depuis quelques mois, plusieurs articles majeurs de la convention collective ont déjà fait l'objet d'ententes sur les principes devant le conciliateur du ministère du travail, monsieur Fernand Matteau.

On se souviendra d'ailleurs que l'écueil majeur qui divisait les parties et qui a fait l'objet, entre autres, d'un vote de grève avant les fêtes, a été dénoué après plusieurs séances de négociations laborieuses. Ce résultat a même fait l'objet d'une annonce à l'Assemblée nationale par le ministre du travail lui-même, monsieur Mathias Rioux.

Depuis ce temps, d'autres ententes qui impliquent des changements majeurs à la convention collective ont été faites en présence du conciliateur.

Les parties discutent maintenant des horaires de travail et de la question du temps supplémentaire. Ceci peut avoir un impact majeur sur une réduction de dépenses importante pour la Société des alcools. En effet, la Société des alcools pourrait augmenter ses revenus et ceux du gouvernement par l'ouverture de succursales le dimanche dans au moins quatre-vingts points de vente et en élargissant les plages horaires d'ouverture au public sans coût en temps supplémentaire.

Il est évident que, pour obtenir des revenus supplémentaires, il faut élargir les heures d'ouverture au public et il devient incontournable pour le service à la clientèle d'assurer la présence d'employés et non d'en réduire la quantité. Le syndicat a d'ailleurs fait un pas important en acceptant le principe que cet élargissement des heures d'ouverture serait possible en exemptant l'employeur de payer des employés en temps supplémentaire.

Il est clair que nous nous dirigeons vers une convention collective positive, tant pour l'entreprise que pour le syndicat, avec l'avantage non négligeable de faciliter la communication entre les parties pour un règlement rapide et efficace des problèmes passés et à venir.

Pour le gouvernement, le résultat de cette convention collective est une augmentation assurée et substantielle de ses revenus par le biais de son dividende.

Loi 104

Nous avions entrepris le dernier droit de cette négociation lorsque la loi 104 est survenue comme un pavé dans la mare, éclaboussant les parties en pleine discussion, sans que personne ne nous ait informés de la possibilité de cette intrusion.

Cette loi arrive à un bien mauvais moment!

Les parties avaient réussi à conserver l'esprit de départ de la négociation, soit la volonté et la capacité de faire les choses autrement.

Cette loi, imposée aux parties sans consultation préalable, ne tient aucunement compte de l'évolution des relations entre les parties que nous venons de décrire et met en péril des ententes qui auraient permis au syndicat et à l'employeur d'entreprendre un virage à long terme et au gouvernement d'améliorer ses revenus.

Nous affirmons être un groupe du secteur public qui n'a jamais été approché, ni par le gouvernement ni par la Société des alcools du Québec pour entreprendre des discussions sur les objectifs du gouvernement de réduire les coûts de main-d'oeuvre dans le secteur public.

Nous trouvons étonnant que le gouvernement ait choisi d'imposer une mesure de récupération temporaire qui ne tient aucunement compte de la nature des activités de la Société des alcools et de l'évolution des discussions à l'intérieur de l'entreprise.

Nous sommes convaincus que les discussions que nous avions entamées s'inscrivent parfaitement dans l'optique qui ressort du récent budget du ministre des finances, Me Bernard Landry.

En effet, ce dernier a fait état dans son discours de son intention de poursuivre sans merci la guerre au marché noir en affirmant, ce qui est exact, que l'alcool est un élément majeur de la contrebande.

Il est bien établi que la contrebande d'alcool fait perdre à la SAQ des sommes substantielles de l'ordre de près de 500 millions de dollars annuellement.

Selon nos calculs, la contrebande et contrefaçon de l'alcool, et les achats outre-frontières feraient perdre 258,3 millions de dollars aux gouvernements en raison des ventes perdues par la SAQ. ces chiffres sont compatibles avec ceux de l'association des distillateurs, une organisation patronale. Selon cette association, une perte de ventes allant de 300 millions à 500 millions de dollars ferait perdre jusqu'à 250 millions de dollars en taxes aux gouvernements.

Ventes et revenus perdus [2]

(millions de dollars)

Type de commerce	**Ventes perdues par la SAQ**	**Revenus perdus par les gouvernements**
Contrebande d'alcool	300 $	161,4 $
Magasinage outre-frontières	120 $	64,6 $
Fabrication illégale	60 $	32,3 $
Total des ventes et taxes perdues	**480 $**	**258,3 $**

La volonté du ministre des finances est résolument que les Québécoises et les Québécois achètent leur alcool par l'intermédiaire du réseau légal.

Pour ce faire, nous avons la conviction qu'il est contradictoire de réduire le personnel.

Compte tenu de l'évolution des négociations et du fait que nous abordions la phase finale, nous sommes d'autant plus étonnés du manque de communication entre les ministres du cabinet et de la préférence d'une politique à court terme par rapport aux bénéfices à long terme qui se dégageaient des ententes devenues possibles entre l'employeur et le syndicat.

Ceci nous amène à de sérieuses interrogations sur ce qui est véritablement recherché par le gouvernement.

Conclusion

Pour toutes ces raisons, nous croyons fermement que, par l'application de la loi 104, autant la Société des alcools du Québec que le gouvernement vont rater l'objectif fondamental de cette loi qui, malgré son titre, vise davantage à réduire les dépenses qu'à réduire le personnel.

La réduction de personnel semble être la voie choisie par l'État du Québec, mais nous soumettons simplement que ce choix s'applique fort mal à une entreprise d'État comme la Société des alcools du Québec et que l'application intégrale de la loi va produire l'effet contraire de celui recherché, soit des coupures de salaires suivies de prises de congés par les employés, du remplacement de ceux-ci et donc, d'un résultat neutre.

Le projet de convention collective actuellement sur la table fera en sorte en élargissant les heures d'ouverture au public et en assurant, par la présence du personnel adéquat, le service à la clientèle permettant d'atteindre l'objectif du gouvernement par une toute autre voie, soit celle de l'augmentation des revenus.

En ce sens, il nous semble que la contribution des membres et du syndicat à l'effort collectif sera tout autant, sinon plus, valable.

Les membres du comité de négociation.

LE PIONNIER

Journal publié par
Le Syndicat des employé(e)s de magasins et bureaux de la SAQ
1065, rue St-Denis, Montréal
H2X 3J3

DEPUIS 1965

(514) 849-7754
ou ligne directe,
pour l'extérieur de Montréal:
1-800-361-8427
Fax: 849-7914

Responsable: Ronald Guévremont,
Photographe: Martin Cartier
Infographie: Michel Schneider
Collaborateurs: Jules St-Amour, Serge D'Avignon.

LA PRÉVENTION • LA PRÉVENTION • LA PRÉVENTION • LA PRÉVENTION

Attention aux poseurs de bombes

En effet, différentes enquêtes du représentant à la prévention semblent indiquer la présence d'individus qui pourraient mettre en péril la santé et la sécurité ainsi que l'intégrité physique de certains travailleurs.

Ces individus utilisent plusieurs tactiques et façons d'opérer. Je vous propose donc ce léger questionnaire afin de vous permettre d'identifier si des poseurs de bombes ont infiltré votre milieu de travail.

Voyez-vous ou avez-vous déjà vu ces éléments dans votre milieu de travail?

A- Si vous avez répondu oui à une ou deux de ces questions, soyez sans crainte mais demeurez vigilants. Une légère intervention pour sensibiliser vos confrères de travail devrait diminuer les chances d'explosion.

B- Si vous avez répondu oui à trois ou quatre de ces questions, soyez sur vos gardes. Un poseur de bombes tente d'infiltrer votre milieu de travail. Demeurez très observateur car certaines de ces questions comportent des risques de blessures ou de lésions qui sont de véritables bombes à retardement. Vous devriez corriger cette situation le plus rapidement possible afin d'éliminer les dangers à la source.

C- Si vous avez répondu oui à cinq questions ou plus, vous avez des poseurs de bombes dans votre milieu de travail! Ceux-ci ont probablement déjà miné votre milieu de travail ainsi que votre intégrité physique. Pour vous, l'urgence d'agir afin d'éliminer les dangers d'explosion peut nécessiter l'intervention de la brigade anti-bombe. Dans ce cas, n'hésitez pas à faire appel à votre représentant à la prévention.

D- Si vous avez répondu non à toutes ces questions, vous possédez sûrement un milieu de travail sain et sécuritaire. Toutefois, soyez prévenants car un accident de travail est un événement imprévu et indésirable.

Bonne fête à toutes les travailleuses et à tous les travailleurs.

Gilles Boudreau
Représentant SEMB à la prévention
1-514-864-2337
Téléchasseur 1-800-363-3781 abonné 414463

Bureaux

	Oui	Non
1- Un tiroir de classeur ouvert.	☐	☐
2- Un tiroir supérieur de classeur surchargé alors que les tiroirs inférieurs sont presque vides.	☐	☐
3- Des fils électriques encombrants.	☐	☐
4- Des boîtes qui obstruent le passage.	☐	☐
5- Des classeurs sur roue qui obstruent le passage.	☐	☐
6- Des boîtes de documents empilées de façon dangereuse.	☐	☐
7- Des boîtes de documents très très lourdes.	☐	☐
8- Des chariots qui obstruent le passage.	☐	☐
9- Des étagères surchargées.	☐	☐
10-Des chaises qui obstruent le passage.	☐	☐

Succursales

	Oui	Non
1- Des caisses empilées à plus de six pieds six pouces.	☐	☐
2- Des piles de caisses instables.	☐	☐
3- Des chariots surchargés.	☐	☐
4- Des sorties de secours obstruées.	☐	☐
5- Des voies de circulation bloquées	☐	☐
6- De la corde et des palettes vides qui traînent dans l'entrepôt.	☐	☐
7- Des tablettes de rangement surchargées.	☐	☐
8- Des extincteurs ou panneaux électriques obstrués.	☐	☐
9- Des caisses contenant des bris avec un fond décollé.	☐	☐
10-Des procédures de dépôts non respectées.	☐	☐

SANTÉ SÉCURITÉ • SANTÉ SÉCURITÉ • SANTÉ SÉCURITÉ • SANTÉ SÉCURITÉ

Une photo de notre album

Équipements de protection individuelle

- Gant: conçu pour manipuler le verre brisé, disponible pour toutes les succursales au magasin général.
- Gant de travail: disponible pour toutes les succursales au magasin général (modèle pour hommes et femmes).
-Lunette de sécurité: disponible pour toutes les succursales au magasin général.
-Masque anti-vapeur: disponible à la succursale no23190 pour chaque employé ayant à répandre de l'insecticide.
-Souliers de sécurité: port obligatoire dans toutes les succursales.

Dans le cas présent, comme vous l'avez sûrement deviné, notre album a pour titre «Le programme de prévention». Simplement un petit rappel pour nous assurer que vous avez bien en succursales tous les équipements de protection individuelle qui vous concernent.

De plus, j'attire votre attention sur les gants de travail en tricot de vinyle brun que l'on peut se procurer au magasin général identifié dans le catalogue au numéro 6-4018-5. Ces gants nous aident grandement lors de la manipulation des caisses diminuant ainsi les risques d'accident. Je vous invite donc à vous les procurer et vous serez à même de constater la différence entre pas de gant et ces gants en tricot de vinyle.

Pour terminer, je vous invite à regarder votre album de temps en temps: il y a tellement de photos intéressantes.

Merci de votre attention.

Claude Rivard

Co-président du comité santé et sécurité SEMB SAQ